



# COMMUNE DE MEYNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Affiché le 01/07/2020

### Etaient présents :

Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, M. Christophe CURIE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. David EYSSETTE, M. Jean-Luc FORTIN, M. Fabrice FOURNIER, Mme Denise GANDIOL, Mme Gaëlle GUILLERMIN, M. Stéphan LAUTHIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, Mme Patricia PIERREDON, Mme Sonia REBOUL, M. Alexandre SENERS, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND

### Etaient absents :

- M. Rudy NAZY, qui a donné procuration à M. Alexandre SENERS
- Mme Karine PHILIPPE, qui a donné procuration à Mme Denise GANDIOL
- Mme Lauriane CANAGUIER

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Alexandra MORAND a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au tirage au sort des six jurés d'assises à désigner pour Meynes.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18.45 h.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 29/05/2020. Celui-ci l'approuve à l'unanimité.

### **RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération du 29/05/2020 :

- Signature d'un avenant au marché à bons de commande de fourniture des repas avec la SAS Terres de Cuisine dans le cadre du COVID portant sur la fourniture de repas ambiant au prix de 3.39 € HT au lieu de 2.58 € HT (surcoût lié au conditionnement individuel pris en charge par la commune)
- Signature d'un marché à bons de commande pour les produits d'entretien de la commune avec la SAS IGUAL mieux-disant

### **1°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES BUDGETS DE LA COMMUNE (n° 2020-023)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, approuve les Comptes de Gestion 2019 des budgets principal et annexes de l'eau, de l'assainissement et du CCAS de la Commune de Meynes en tous points conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'Ordonnateur.

## 2°) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS (N° 2020-024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MONSIEUR RUDY NAZY ETANT ABSENT ET NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

- A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, M. Rudy NAZY ne prenant pas part au vote, approuve le Compte Administratif 2019 de la Commune qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 315 986.72 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'Investissement en 2019	Solde d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019
<i>Investissement</i>	- 108 633,07 €		173 239,73 €	64 606,66 €
<i>Fonctionnement</i>	443 169,75 €	- 326 829,00 €	135 008,38 €	251 349,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>334 536,68 €</b>	<b>- 326 829,00 €</b>	<b>308 248,11 €</b>	<b>315 955,79 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 315 955.79 €**

- A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, M. Rudy NAZY ne prenant pas part au vote, approuve le Compte Administratif 2019 du service de l'Eau qui dégage un résultat de clôture total déficitaire de 988.89 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'Investissement en 2019	Solde d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019
<i>Investissement</i>	16 048,11 €		17 232,01 €	33 280,12 €
<i>Exploitation</i>	-4 991,39 €		- 29 277,62 €	-34 269,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 536,20 €</b>		<b>- 12 045,61 €</b>	<b>-988,89 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE - 988.89 €**

- A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, M. Rudy NAZY ne prenant pas part au vote, approuve le Compte Administratif 2019 du budget annexe du service de l'assainissement qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 100 388.45 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'Investissement en 2019	Solde d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019
<i>Investissement</i>	- 89 164,90 €		140 040,96 €	50 876,06 €
<i>Exploitation</i>	161 091,75 €	-161 091,75 €	49 512,39 €	49 512,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 926,85 €</b>	<b>-161 091,75 €</b>	<b>189 553,35 €</b>	<b>100 388,45 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 100 388.45 €**

- A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, M. Rudy NAZY ne prenant pas part au vote, approuve le Compte Administratif 2019 du CCAS qui dégage un résultat de clôture total excédentaire de 1 807,08 euros et qui s'articule ainsi :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'Investissement en 2019	Solde d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019
<i>Investissement</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Fonctionnement</i>	3 701.21 €	0.00 €	-1 894,13 €	1 807,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 701.21 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-1 894,13 €</b>	<b>1 807,08 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE 1 807.08 €**

## 3°) FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : ADOPTION DES TAUX 2020 (N° 2020-025)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, maintient les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2020 à l'identique de 2019 pour tenir compte de la crise économique en lien avec le Covid ainsi :

OBJET	TAUX 2019	TAUX 2020
TAXE D'HABITATION	10,20 %	10,20 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	18,72 %	18,72 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	55,38 %	55,38 %

#### 4°) BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ ET PARTICIPATIONS (N° 2020-026)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- Fixe le montant de la subvention au CCAS à la somme de 14 793 €
- Fixe le montant de la subvention de fonctionnement au budget annexe de l'eau à la somme de 23 163 €
- Arrête la répartition des subventions 2020 aux personnes morales de droit privé comme détaillée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 15 600 euros
- Autorise le Maire à verser les participations aux organismes de regroupement pour un total de 21 100 €
- Fixe le montant de l'enveloppe pour la rénovation des façades à la somme de 3 000 €

#### 5°) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET LE CCAS (N° 2020-027)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget Primitif 2020 de la Commune, chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement, et par opération, en dépenses et en recettes, pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	
Dépenses		1 707 609 €	75 819 €	183 389 €	1 966 817 €
Recettes		1 707 609 €	47 882 €	211 326 €	1 966 817 €

- **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du service de l'eau 2020, chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation, et par opération, en dépenses et en recettes, pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET EAU	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	
Dépenses	0 €	101 982,00 €	0 €	72 568,00 €	174 550,00 €
Recettes	0 €	101 982,00 €	0 €	72 568,00 €	174 550,00 €

- **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du service de l'assainissement 2020, chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section d'exploitation, et par opération, en dépenses et en recettes, pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Exploitation		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	
Dépenses	0 €	116 397,00 €	0 €	102 999,00 €	219 396,00 €
Recettes	0 €	116 397,00 €	0 €	102 999,00 €	219 396,00 €

- **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** approuve le Budget annexe du CCAS 2020, chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de fonctionnement ainsi :

BUDGET CCAS	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	Restes à réaliser 2019	Crédits 2020	
Dépenses	0 €	17 000 €	0 €	0 €	17 000 €
Recettes	0 €	17 000 €	0 €	0 €	17 000 €

#### 6°) RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU (N° 2020-028)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, prend acte de la transmission du rapport du délégataire et approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable pour 2019.

#### 7°) RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (N° 2020-029)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**, prend acte de la transmission du rapport du délégataire et approuve le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement pour 2019.

**8°) FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL VERSEEAU RECEVEUR MUNICIPAL (N° 2020-030)**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- prend acte du fait qu'il est demandé à Mme POUGET d'effectuer des missions de conseil,
- décide de verser l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, au taux maximum de 100 % à Mme POUGET, pour la durée du mandat du Conseil Municipal,
- décide d'allouer à Mme POUGET l'indemnité de confection de documents budgétaires de 45.73 €.

**9°) DESIGNATION DES COMMISSAIRES SIEGANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (N° 2020-031)**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, valide la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs proposée par la Maire.

N°	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	M. Marcel CARRIERE	M. Olivier FOURNAUD
2	M. Guillaume FRAMBRY	Mme Mélissa HARLEM
3	M. Grégory ROMAN	M. Emmanuel ANDRE-BERNAVON
4	M. Rémi ALLEMAND	Mme Nathalie VOULAND
5	Mme Magali PESENTI	Mme Anaïs DELINGHE
6	Mme Christine DURVILLE	M. Patrick PELLOUX
7	Mme Régine QUITTARD	M. Lionel MOUREAU
8	M. Patrick RIZZO	Mme Laura VALENTE
9	Mme Noémie ALZUETA	Mme Geneviève LEROY
10	M. Daniel MONNIER	Mme Magalie CARMONA
11	Mme Marieke DEBUREAU	Mme Christine MAURICE
12	M. Mickaël DESPREZ	M. Thierry ALLARD
13	Mme Sabine SERRANO	M. Arnaud FONDVILLE
14	M. Alain MAUGER	M. Guy SOUBEIRAN
15	M. Nicolas SERVOL	Mme Corinne MILAN
16	M. Samir KHOUALDIA	M. Xavier BIANCHI

**10°) ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES HAUTES TERRES DU VISTRE (N° 2020-032)**

Sont élus en qualité de délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Des Hautes Terres du Vistre au scrutin uninominal à trois tours :

Délégués titulaires	SUFFRAGES RECUS	Délégués suppléants	SUFFRAGES RECUS
M. Jean-Luc FORTIN	18	Mme Karine PHILIPPE	18
M. Brice VOULAND	18	M. Stephan LAUTHIER	18

**11°) ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD (SMEG) (N° 2020-033)**

Sont élus délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du SMEG au scrutin uninominal à trois tours :

Délégués titulaires	SUFFRAGES RECUS	Délégués suppléants	SUFFRAGES RECUS
M. Jean-Luc FORTIN	18	M. Stephan LAUTHIER	18
M. Bastien VALENTE	18	Mme Patricia PIERREDON	18

**12°) ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE REMOULINS (N° 2020-034)**

Où cet exposé et après dépouillement, sont élus délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Remoulins au scrutin uninominal à trois tours :

Délégués titulaires	SUFFRAGES RECUS	Délégués suppléants	SUFFRAGES RECUS
Mme Gaëlle GUILLERMIN	18	Mme Denise GANDIOL	18
Mme Alexandra MORAND	18	Mme Morgane ANDRE-BERNAVON	18

**13°) ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE C.N.A.S. (N° 2020-035)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, désigne Mme Gaëlle GUILLERMIN en qualité de délégué du collège des élus pour siéger au sein des instances paritaires départementales du CNAS étant précisé que Mme Sonia ERNESTINE est déléguée du collège des salariés.

**14°) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE » ET D'UN ASSISTANT (N° 2020-036)**

Monsieur David EYSSETTE est élu « correspondant défense » par **18 VOIX SUR 18 VOTANTS**.

Monsieur le Maire propose d'adjoindre à M. EYSSETTE un assistant pour le seconder dans ses missions et propose M. Patrick PELLOUX. Le Conseil Municipal valide cette proposition **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**.

**15°) ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (n° 2020-037)**

La Commission d'appel d'offres est élue au scrutin de listes à la majorité absolue par **18 VOIX** sur 18 votants comme suit :

Titulaire	suppléant
M. Stephan LAUTHIER	M. David EYSSETTE
M. Brice VOULAND	Mme Karine PHILIPPE
M. Alexandre SENERS	Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

**16°) ELECTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (n° 2020-038)**

La Commission de délégation de service public est élue au scrutin de listes à la majorité absolue par **18 VOIX** sur 18 votants comme suit :

Titulaire	suppléant
M. Christophe CURIE	M. Brice VOULAND
M. Bastien VALENTE	Mme Patricia PIERREDON
M. Alexandre SENERS	Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

**17°) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL****REPORTEE****18°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AVEC LE LYCEE AGRICOLE PRIVE (n° 2020-039)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de matériel aux conditions sus-énoncées et à offrir à M. Fabrice ALBERTI un bon d'achat de 100 € pour son intervention.

**19°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC AUX COMMERCANTS POUR LA PERIODE ESTIVALE (n° 2020-040)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, autorise Monsieur Le Maire à signer avec les commerçants de la Commune qui sollicitent une occupation de domaine public une convention d'occupation à titre précaire et révocable et à titre gratuit pour la période du 15 juin 2020 au 30 septembre 2020 dans la limite de 40 m<sup>2</sup>.

**20°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC : ANIMATION FOOD-TRUCKS POUR LA PERIODE ESTIVALE (n° 2020-041)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, autorise Monsieur le Maire à signer avec les food-trucks qui le sollicitent, et dans la limite des places disponibles, une convention d'occupation de domaine public à titre gratuit, précaire et révocable aux conditions énumérées ci-dessus.

**21°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL A TITRE GRATUIT (n° 2020-042)**

Le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR – TROIS VOIX CONTRE (Mme DEYLAUD-VIGNAL, MM. NAZY et SENERS)** autorise Monsieur le Maire à mettre le matériel communal cité ci-dessus à disposition des habitants de Meynes aux conditions énoncées dans le projet de convention joint en annexe et à signer avec les demandeurs une convention de mise à disposition.

**22°) REMBOURSEMENT DE FRAIS DES AGENTS COMMUNAUX (n° 2020-043)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**, autorise Monsieur le Maire à rembourser aux agents concernés les frais de déplacement et de repas, sur la base de l'indemnité kilométrique fixée par arrêté ministériel, sur justificatifs et aux conditions énoncées, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

**23°) AUTORISATION DE RENOUELER DES CONTRATS AIDES (n° 2020-044)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** autorise Monsieur le Maire à renouveler les contrats de quatre agents comme suit :

**\* Pour les services techniques :**

- Un contrat de 12 mois pour la période du 14/07/2020 au 13/07/2021 rémunéré sur un taux horaire brut de 11.27 € sur la base de 35 heures hebdomadaires soit 111 % du SMIC
- Un contrat de 12 mois pour la période du 15/07/2020 au 14/07/2021 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

**\* Pour la bibliothèque :**

- Un contrat de 12 mois pour la période du 1er/08/2020 au 31/07/2021 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures soit 57.14 % de temps de travail

**\* Pour le service périscolaire :**

- Un contrat de 12 mois pour la période 27/08/2020 au 26/08/2021 rémunéré au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

**24°) APPROBATION DE LA BOUCLE CYCLODECOUVERTE DE L'AQUEDUC (n° 2020-045)**

Le Conseil Municipal décide **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- d'approuver le tracé de la boucle cyclo-découverte présenté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et annexé à la présente délibération.
- d'accepter la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement de cet itinéraire sur la commune de Meynes dont la réalisation sera assurée par la Communauté d'agglomération Nîmes métropole et l'entretien sera assuré par la Communauté de communes du Pont du Gard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.15 heures.

Le Maire  
Fabrice FOURNIER

